

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 9 février 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 12

Présents : Mme Angélique TERRANA, M. Bernard GIBAUD, Benjamin COLLIN, Mmes Géraldyne MORELL-BONNEAU, Marie-Claire VASSEUR, MM. Yves LACROIX, Jérôme BERLAND, Raymond FAURE, Frédéric ROUMILHAC, Nicolas FERMOND.

Absents et excusés : Mmes Sabine RICHEN, Mme Mireille KIEFFER, M. Frédéric MORA (procuration à Nicolas FERMOND), Mme Sophie BOUSSAROQUE, (procuration à M. Jérôme BERLAND)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire VASSEUR

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE : APPROBATION DE L'APD en date du 10 février 2023 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire fait un historique du projet concernant les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente :

- 24 mai 2019 : désignation de l'ATEC pour la mission à maîtrise d'ouvrage
- 11 septembre 2019 : désignation du maître d'œuvre, approbation du projet et demande de subvention à l'état et au département (montant estimé des travaux 215 000 €)
- 20 février 2020 : attribution subvention du conseil départemental en 6 tranches
- 24 avril 2020 : attribution DETR
- Février et octobre 2020 : APD : est ajouté au projet initial le reprise et le renforcement de l'isolation intérieur : montant estimé : 258 000 €
- 15 juillet 2021 : Attribution de la DSIL
- 09 novembre 2021 : dépôt du PC 18321J5432
- 30 novembre 2021 : refus ABF qui demande l'ajout de volumes dans le prolongement des pignons existants
- 03 février 2022 : retrait du dossier
- 04 février 2022 : dépôt PC 18322J5436
- 10 février 2022 : nouvelles prescriptions de l'ABF : l'agrandissement sera en bois
- 24 mars 2022 : permis de construire accordé avec prescriptions
- Janvier 2023 : nouvel APD de 399 000 € HT
- 30 janvier 2023 : réunion avec M Lemerre de l'ATEC et Mme Paulet architecte
- février 2023 : nouvel APD (rectifié en raison d'une erreur) d'un montant de 376 000 € HT chaudière fioul conservée ou 410 000 € en modifiant le système de chauffage par la mise en place d'une pompe à chaleur air-air et la dépose de la chaudière fioul.

Madame le Maire demande aux conseillers quelle suite il compte donner à ce projet qui a pris beaucoup de retard en raison du covid mais surtout de l'architecte et a énormément augmenté en raison d'abord de l'ajout de l'isolation, des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France et de l'inflation.

Elle rappelle cependant que des travaux restent nécessaires en raison de l'obligation liés à la transition écologique et la mise aux normes de l'accessibilité.

Enfin le point noir reste les subventions qui ont été attribuées sur la base du projet de 2019

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de valider l'APD de février 2023 qui inclut la mise en place d'une pompe à chaleur air / air d'un montant de 410 00 €
- demande au département l'attribution de subvention complémentaire en se basant sur le dernier APD
- demande à l'état la réévaluation du montant de la DETR et de la DSIL sur le montant du dernier APD
- demande une subvention de l'état au titre du fonds vert
- se prononcera définitivement après la décision de l'état et du département quant à la suite donnée aux demandes de subventions complémentaires

VOTE :

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DES ABORDS DE LA CHAPELLE DE GRANDMONT

Madame le Maire rappelle que le projet de mise en valeur des abords de la chapelle de Grandmont a été validé le 15 mars 2022 sur le dossier d'étude de faisabilité sommaire de l'ATEC.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Un rendez-vous est programmé avec l'ABF le 28 février 2023 Des devis ont été demandés.

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine historique, ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR. En effet il s'agit de la création d'un sentier d'accès à la chapelle, de l'engazonnement de la place avec pose d'obstacle (potelets) empêchant le stationnement, de la réfection de la partie bitumée.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Autorise la Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR

FIN DE LA SEANCE A 22 h 00